



SECTION



SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Liminaire CAPL 2 liste d'aptitude de C en B 10 novembre 2015

Monsieur le président,

Depuis le début des années 2000, les gouvernements successifs se sont attachés à supprimer des emplois, à restructurer par vagues successives, à diminuer les moyens budgétaires des services et à instaurer un mode de management basé sur le culte de la statistique et la mise en concurrence des agents.

Ces décisions, prises au nom de l'exemplarité de Bercy ont profondément détérioré la qualité, l'efficacité des missions mais également les conditions de travail des agents.

Bien que notre direction ne soit pas estampillée « prioritaire », nos missions n'ont jamais été aussi essentielles et reconnues en cette période de crise et de lutte contre toutes sortes de fraudes.

S'ajoutant aux suppressions d'emplois et à la démarche stratégique en cours, la baisse du nombre de promotions internes, pour la cinquième année consécutive, participe à la cure d'austérité infligée aux agents du ministère. Cela s'ajoute à la stagnation du point d'indice gelé depuis 2010.

F.O.-DGFIP dénonce et condamne la restriction des possibilités d'accès à la catégorie B et revendique, a minima le retour aux potentialités de 2011. Nous réaffirmons notre attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B. Les agents ont démontré leur attachement à ce mode de recrutement.

Néanmoins en supprimant le droit au retour pour les promus en catégorie B, la Direction Générale leur impose une mobilité forcée à laquelle s'ajoutent les incertitudes liées au mouvement fusionné.

F.O.-DGFIP fidèle à ses revendications condamne l'abandon du droit au retour et exige son rétablissement immédiat pour tous, compte tenu du faible gain de rémunération perçu par les agents concernés.

Au vu de tous les sacrifices consentis par les collègues depuis maintenant plus d'une décennie, ne serait-il pas temps d'envisager une forme de reconnaissance, en matière salariale et en termes de promotion interne ?

« Toujours moins », voilà un dogme qui finalement n'exige pas trop de réflexion, mais qui risque dans un avenir proche d'amener vos personnels à une réelle démotivation.

Le baromètre de veille sociale publié en juin 2015 montre que 55 % des agents sont pessimistes sur leur avenir au sein de la DGFIP.

Par ailleurs beaucoup partiront à la retraite sans bénéficier d'une légitime promotion. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** revendique pour tous un accès à la catégorie supérieure à titre personnel en fin de carrière.

Concernant votre projet de liste d'aptitude 2016, les élus **F.O.-DGFIP** ont constaté que seulement 5 agents sont susceptibles d'être promus. L'examen des documents fournis nous permet de dire que les agents classés « à revoir » ont été écartés de façon discriminatoire.

C'est inacceptable et ce ne sont pas vos arguties sur le soi-disant manque de maturité des dossiers qui vont nous convaincre !!!

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgifip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgifip-sd.fr/072/>